

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 mars 2024
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 15 mars 2024
Date de publication : 28 mars 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	ROCHE Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	BONIN Jean-Luc	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	VIVERGE Patrick
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	JABOVISTE Philippe	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE Pascal	LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine
THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges	MATHEZ Christian
CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël	RIGAUD Fabien
NONNOTTE-BOUTON Catherine	JACQUOT Patrick	

Objet : Cession de terrain à la SARL CNBT

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Par délibération n° DCC-2023-018 du 23 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la cession d'une partie de la parcelle ZX n°61 à Choisey pour une superficie de 4 008 m² à la SARL CNBT, représentée par Monsieur Nicolas COLOMBO et spécialisée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, déjà implantée dans le secteur de Goux.

Aujourd'hui, pour des raisons techniques et à la suite de multiples échanges, il a été convenu qu'il était préférable que l'implantation du futur bâtiment professionnel de la SARL CNBT se fasse sur la commune de Parcey comme cela avait évoqué lors des premières discussions entre les deux parties.

Ainsi, il a été proposé à Monsieur COLOMBO l'acquisition de la parcelle ZM n°70 d'une contenance de 3 823 m² située à Parcey moyennant le prix de 15 euros / m², prix équivalant à la première proposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la vente à la SARL CNBT, représentée par Monsieur COLOMBO Nicolas, dont le siège social se situe 37 rue des Puits à Goux, de la parcelle ZM n°70 cadastrée à Parcey pour une superficie d'environ 3 823 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 15 €/m² hors taxe,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la SARL CNBT dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que cette délibération annule et remplace la précédente n° DCC-2023-018 du 23 mars 2023,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur avant le 30 juin 2024,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 31 décembre 2024,
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en Mairie de Parcey de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après la signature de l'acte de vente, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - Terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en Mairie de Parcey de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard douze mois après la signature de l'acte de vente,
 - Verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en cas de revente de tout ou partie du terrain bâti ou non dans le délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, une indemnité hors taxe, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 15 €/m² hors taxe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir ou tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire / Développement Economique
- SARL CNBT - 37 rue du Puits, 39100 Goux
- Maître Claire-Lise LOCURCIO - 98 Avenue J. Duhamel, 39100 Dole

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHERE.

**Cession de terrain à la SARL CNBT
à Parcey**

